

DOSSIER DE PRESSE

UNE INFO DE L'AGGLOMÉRATION DES SABLES D'OLONNE

SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE



04/07/2022



les Sables
d'Olonne...

VILLE & AGGLOMÉRATION

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche fondée sur le partenariat entre l'Agglomération des Sables d'Olonne, les communes de l'Agglomération et la Caf pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires.

La CTG remplace les Contrats Enfance-Jeunesse (CEJ) précédemment signés avec la CAF.

Prévu pour une période de 5 ans (2022-2026), ce document-cadre constitue un outil de pilotage et d'aide à la décision pour la collectivité qui retranscrit un projet social territorial à partir d'un repérage des problématiques spécifiques et la définition d'un plan d'actions.

Il prévoit également un échéancier et des évaluations périodiques qui s'effectueront annuellement.

L'élaboration de la Convention Territoriale Globale s'est déroulée en 3 phases :

Phase 1 :

Le diagnostic des enjeux de l'Agglomération

L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) incombant aux CCAS suite aux élections municipales de 2020, et la Convention Territoriale Globale nécessitaient la réalisation d'un diagnostic social de territoire sur des thématiques communes. L'Agglo a donc décidé de réaliser un diagnostic partagé avec un calendrier unique.

Cette démarche transversale, qui s'est déroulée de mai à novembre 2021, a permis de créer des synergies entre l'ensemble des acteurs locaux, de clarifier et optimiser les moyens et les leviers d'actions dans le cadre d'une coordination globale et d'une cohérence des politiques locales en vue d'élaborer un projet social de territoire.

Le diagnostic s'est articulé autour d'une analyse des données sociodémographiques du territoire et de 6 thématiques distinctes : petite enfance/enfance/parentalité, jeunesse, logement, accompagnement des seniors, précarité et accès aux droits, handicap.

Les données quantitatives ont été obtenues via : les sites de l'Insee, la CAF, Pôle Emploi, l'Observatoire des territoires de Vendée....

Les données qualitatives ont été récoltées au moyen de :

- 3 questionnaires adressés à la population de l'Agglomération (946 répondants)
- 2 ateliers participatifs qui ont mobilisé des agents des communes/Agglomération ainsi que des partenaires associatifs et institutionnels du territoire. Ils ont réuni respectivement 75 et 81 participants.
- Des réunions avec les élus de chaque commune de l'Agglomération.
- Des entretiens individuels avec des professionnels du territoire.

Une restitution de ce diagnostic aux partenaires du territoire a été organisée le 24 juin 2022, dans la salle des Conférences de l'Abbaye Sainte-Croix. 70 partenaires, élus, agents des collectivités, professionnels du territoire, se sont retrouvés pour échanger sur les constats et les enjeux sociaux identifiés sur notre territoire.

Phase 2 : L'élaboration du plan d'actions CTG

La phase d'élaboration du plan d'actions CTG a débuté en décembre 2021 sur la base des priorités et des besoins identifiés dans le diagnostic social de territoire. Les travaux ont été menés et supervisés par plusieurs instances de l'Agglomération, des communes rétro-littorales et de la CAF.

Un **plan d'actions** a été élaboré et s'articule autour des thèmes de :

- la petite enfance
- l'enfance
- la jeunesse
- le soutien à la parentalité
- l'animation de la vie sociale
- la prise en compte du handicap
- l'éducation au numérique et aux écrans
- l'accès aux droits

Pour répondre aux besoins des familles de l'Agglomération, un panel d'actions sera progressivement mis en œuvre à compter de septembre 2022 :

- **Développer les maisons d'assistants maternels** sur le territoire et favoriser l'implantation de structures d'accueil du jeune enfant
- **Favoriser le parcours des jeunes vers l'autonomie** : financement du BAFA en échange d'un engagement du jeune, développer le dispositif de la Boussole des Jeunes, promouvoir les actions citoyennes
- **Consolider les actions de soutien à la parentalité**, notamment la programmation des « Instants Famille » et la semaine de la parentalité
- **Promouvoir l'accès aux droits par le développement d'actions d'éducation au numérique**
- **Favoriser l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap** dans les accueils de loisirs
- **Lancer une analyse** des pratiques des professionnels du territoire, travailler ensemble dans un but commun identifié

Phase 3 : Une coopération renforcée entre les communes

Afin de faciliter la mise en œuvre du plan d'actions CTG et de renforcer les échanges et les projets transversaux entre les communes de l'Agglomération, la CAF impose à l'Agglomération et aux communes de réfléchir à un schéma de coopération intercommunal.

Ce schéma repose sur :

- Une coopération globale pilotée par l'Agglomération dont les missions principales sont de mettre en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité locale en matière de développement et de redynamisation d'un territoire ; d'assister et conseiller les élus et les partenaires et d'accompagner la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire.
- Des chargés de coopération thématiques dont la mission sera d'assurer la mise en œuvre des actions thématiques actées dans le cadre du plan d'actions. Ces missions de coopération seront assurées par des agents de l'Agglomération et des communes de l'Agglomération en fonction des spécificités de chacun.

La Convention Territoriale Globale est signée par le Président d'Agglomération, M. Yannick Moreau, le Maire de L'Île d'Olonne, M. Fabrice Chabot, le Maire de Saint-Mathurin, M. Albert Bouard, le Maire de Sainte-Foy, M. Noël Verdon, le Maire de Vairé, M. Michel Chailloux, le Président de la CAF de Vendée, M. Michel Pezas et la directrice de la CAF de Vendée, Mme Sylvie Guedon.



LES SABLES D'OLONNE AGGLOMÉRATION

Place du Poilu de France- Les Sables d'Olonne - Tél : 02 51 23 16 00